

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.03.26

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

OBJET :
EXAMEN DU COMPTE
DE GESTION DU
BUDGET SPIC
CIMETIERES
EXERCICE 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

ABSENT EXCUSÉ : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-31, L.3312-5, L.4312-8, L5211-36 et L5217-10-10 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° 22.03.12 du 28 mars 2022 portant adoption du budget primitif SPIC Cimetières pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n° 22.06.18 du 27 juin 2022 portant adoption de la décision modificative N°1 pour l'année 2022 ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur le Compte de Gestion 2022 établi par le Receveur Municipal ;

Considérant que le conseil municipal a entendu et débattu du Compte de Gestion 2022 au vue de la présentation par Monsieur le Maire ;

Considérant que le Compte de Gestion établi par le receveur municipal fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230612-23_03_26-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LO

REGISTRE
MUNICIPAL



LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Par 30 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention

A la Majorité,

DONNE acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte de gestion du trésorier municipal, et de ses annexes, établis pour l'exercice 2022, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DECIDE d'arrêter le compte de Gestion de l'exercice 2022 ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	27 445.00	0.00
Recettes	26 520.00	26 520.00
Résultats	- 925.00	26 520.00
Résultat de l'exercice 2022 : 25 595.00		

Avec prise en compte des résultats antérieurs cumulés :

Section	Résultats cumulés au 31.12.2021	Affectation du résultat en 2022	Résultats 2022	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	- 3 17 8.80		-925.00	-4 103.80
Investissement	- 62 9 58.7 0		26 520.00	-36 438.70
Résultat cumulé global au 31/12/22				-40 542.50

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le


Richard MALLIÉ,
Maire.

